



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## Colombie

Question écrite n° 82037

### Texte de la question

M. Georges Colombier attire l'attention de M. le Premier ministre sur la dernière information concernant le sort d'Ingrid Betancourt. Le 18 novembre 2005, le directeur de l'hebdomadaire communiste Voz, Carlos Lozano Guillén, a assuré que le Président de Colombie, Alvaro Uribe, aurait ordonné une opération militaire pour délivrer les otages des FARC, parmi lesquels se trouve l'ex-candidate présidentielle Ingrid Betancourt. Ce sauvetage mettrait en danger la vie de ces personnes. En effet, l'ordre passé par le commandement des FARC à ses hommes serait d'exécuter les otages en cas d'opération de cette nature. Le Gouvernement colombien édicterait ainsi une sentence de mort pour les otages. En septembre dernier, Yolanda Pulecio, la mère d'Ingrid Betancourt avait demandé au président Uribe de ne pas tenter de sauvetage militaire. Devant l'urgence de la situation, il lui demande quelles dispositions le Gouvernement compte prendre pour soutenir la position de la famille. - Question transmise à M. le ministre des affaires étrangères.

### Texte de la réponse

Le ministre des affaires étrangères s'est rendu à Bogota le 26 janvier 2006 pour rappeler aux plus hautes autorités colombiennes, ainsi qu'à l'opinion internationale, toute l'attention portée par la France à la situation des otages en Colombie, parmi lesquels figure notre compatriote Mme Ingrid Betancourt. La séquestration prolongée de nombreuses personnes par les guérillas est l'un des aspects les plus dramatiques du conflit colombien. Le gouvernement français a constamment souligné sa ferme condamnation de la pratique de ces enlèvements, ainsi que sa vive préoccupation au sujet de la situation des otages. Il reste en particulier mobilisé en vue d'obtenir la libération de Mme Betancourt, séquestrée depuis près de quatre années par la principale guérilla colombienne, les FARC, comme l'a confirmé le ministre des affaires étrangères lors de son entretien du 26 janvier dernier avec le président colombien, M. Alvaro Uribe. Dans ce cadre, les autorités françaises rappellent à chaque occasion au gouvernement colombien qu'il est absolument indispensable d'éviter toute action sur le terrain qui serait susceptible de mettre en danger la vie des otages. La France exprime aussi sans relâche, au sein des instances multilatérales appropriées, son attachement à la conclusion d'un accord qui, en conformité avec le droit humanitaire international, puisse permettre des échanges de prisonniers. Cette position est également celle de l'Union européenne, exprimée notamment lors de la réunion de Carthagène en février 2005, lors de la 61e session de la Commission des droits de l'homme des Nations unies et dans les conclusions sur la Colombie adoptées par le Conseil affaires générales de l'Union européenne le 3 octobre 2005. L'engagement de notre pays a également été rappelé par le ministre à la famille de notre compatriote et aux représentants d'autres familles de séquestrés ou de disparus, qu'il a reçus tout spécialement à la résidence de l'ambassadeur de France en Colombie. Le Président Alvaro Uribe connaît toute l'importance que les autorités françaises attachent à ce problème. Le 13 décembre 2005, le président colombien a ainsi accepté la proposition, formulée par la France, la Suisse et l'Espagne, de délimiter une zone, située dans le département de Valle del Cauca, afin de permettre au gouvernement colombien et aux FARC d'engager des négociations en vue d'un accord humanitaire permettant la libération des otages, dont Mme Betancourt. Le président Uribe a confirmé cette position au ministre des affaires étrangères lors de leur entretien. Soucieuse que les contacts nécessaires

se fassent dans la plus grande discrétion, la France espère une issue favorable, qui signifierait la fin d'une épreuve terrible pour les otages et leurs proches.

## Données clés

**Auteur** : [M. Georges Colombier](#)

**Circonscription** : Isère (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 82037

**Rubrique** : Politique extérieure

**Ministère interrogé** : Premier ministre

**Ministère attributaire** : affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 27 décembre 2005, page 11891

**Réponse publiée le** : 28 février 2006, page 2101